



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

La protection de l'enfance est en danger...

AGISSONS !



Les Assises de la Protection de l'Enfance s'ouvrent à Marseille le 4 juillet en présence d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance. À cette occasion, la CGT et la FSU appellent à une manifestation d'ampleur et demandent qu'une délégation de professionnel-le-s de l'action sociale et de la protection de l'enfance soit reçue pour faire entendre les revendications et changer la donne !

Aujourd'hui, dans notre pays, les droits fondamentaux des enfants sont tous les jours piétinés. L'État, pourtant responsable de la mise en application,

→ de la Convention des Droits de l'Enfant qu'il a ratifiée en 1990,

→ de la loi du 14 mars 2016 qui, dans son article 1^{er}, place l'enfant au centre de l'intervention, le désignant clairement comme sujet de cette intervention, est en violation grave des principes inhérents à "l'intérêt supérieur des enfants".

Partout dans les territoires, le manque insupportable de places d'accueil, la dégradation sans précédent des conditions de prise en charge des enfants confiés par le juge, la politique dévastatrice d'appel à projet, la surcharge dramatique des structures d'accueil, les conditions de travail dégradées des professionnels du social dont les assistants familiaux, ont conduit le secteur à se mobiliser à plusieurs reprises ces derniers mois : Val de Marne, Bouches-du-Rhône, Oise, Nord, Yvelines, Seine et Marne...

Si la loi du 14 mars 2016 pouvait laisser penser à une amélioration de la condition des enfants confiés aux Départements, sa déclinaison par le décret d'application du 30 janvier 2019 instituant le fichage des mineurs non accompagnés par la création d'un fichier biométrique, et le projet de loi du 7 mai 2019 relative aux conditions

d'accès aux contrats jeunes majeurs, portent atteinte à l'intégrité et au devenir des enfants.

La dérive sécuritaire et répressive du gouvernement, la complaisance et le zèle des Départements à l'égard de mesures indignes de notre devoir de protection de l'enfant appellent notre mobilisation et notre résistance !

Nous exigeons :

- ▶ la suppression immédiate du décret du 30 janvier 2019 relatif aux modalités d'évaluation des mineurs non accompagnés et autorisant la création du fichage de ces enfants
- ▶ Le retrait du projet de loi du 7 mai 2019 relative aux conditions d'accès au « contrat jeune majeur »
- ▶ la création de structures d'accueil permettant de prendre en charge dignement tous les enfants faisant l'objet d'une mesure de protection
- ▶ l'arrêt immédiat de la marchandisation de la protection de l'enfance et du secteur de l'Handicap
- ▶ le renforcement des moyens humains et financiers en faveur des missions de prévention et de protection de l'Enfance, pour un accueil optimum de l'enfance en danger.

La résistance et la lutte s'imposent à nous !

Nous appelons toutes et tous les professionnels du secteur (privé/public), les militantes et militants à se mobiliser massivement en grève le jeudi 4 juillet 2019 dès 10h30 devant le Parc Chanot. Au programme de la journée : conférence de presse, distribution de tracts, signature de pétitions, diffusion de la plateforme revendicative, prise de parole durant les assises, pique-nique revendicatif... Une Assemblée Générale d'avant mobilisation est prévue mardi 2 juillet 2019 à 14h00 à l'Hôtel du Département - salle A 1 123 C... (Trois heures d'information syndicale ont été déposées).

Toutes et tous en grève et en manifestation !

Jeudi 4 juillet 2019 dès 10h30 au parc Chanot à côté du métro Rond-Point du Prado